



Modification de situation et démission

Par Visiteur

Je suis cadre dans l'industrie pharmaceutique. J'ai approuvé et signé en avril 2010 une lettre qui m'a été remise par mon employeur intitulée "modification de situation personnelle" qui précise mon nouveau positionnement dans le département en raison d'un "renforcement du département". Cette lettre précise mon nouvel intitulé de poste et mon nouveau rattachement hiérarchique. La lettre mentionne que les modifications prendront effet dès l'arrivée dans l'entreprise du nouveau responsable de département. (ce sera début aout)

Je pense bientôt démissionner pour une autre entreprise et je voudrais savoir 1/ si cette "modification de situation personnelle" a une conséquence sur mon préavis en cas de démission qui est normalement de 3 mois 2/ comment rédiger ma lettre de démission, en particulier si je dois y mentionner mon ancien intitulé de poste seulement, mon nouvel intitulé seulement, ou les deux à la fois (comment?), car le préavis commencera pendant l'ancien poste et se terminera pendant le nouveau.

Avec mes remerciements

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je pense bientôt démissionner pour une autre entreprise et je voudrais savoir 1/ si cette "modification de situation personnelle" a une conséquence sur mon préavis en cas de démission qui est normalement de 3 mois

En principe, non. Votre préavis ne change en principe que si votre statut (salarié, cadre ou autre) change. Tant que votre statut est inchangé, alors il n'y a aucune raison pour que le préavis soit modifié.

comment rédiger ma lettre de démission, en particulier si je dois y mentionner mon ancien intitulé de poste seulement, mon nouvel intitulé seulement, ou les deux à la fois (comment?)

Vous pouvez indiquer les deux ou même vous ne pouvez en indiquer aucun des deux! La lettre de démission est valable dès lors qu'elle démontre une volonté claire et non équivoque de quitter votre emploi. Vous pouvez donc tout à fait employer des termes génériques du genre:

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions. Pour respecter le préavis d'usage d'une durée de ...(.ou dont la durée est précisée dans mon contrat ...ou dans la Convention Collective réglant de...) je quitterai l'entreprise le"

Très cordialement.